

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
Pour l'année.... 12s-6d.
six mois... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se con-
formeront pas à cette con-
dition l'abonnement sera
de 15s. payable par se-
mestre. Ceux qui veulent
descontinuer sont obligés
de donner avis un mois
avant la fin du semestre,
et de payer ce qu'ils doi-
vent.

A Montréal, on s'abonne
chez F. R. Fabre, cer-
s. rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, }
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, } Propriétaires.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 14.

Québec, Lundi, 12 Juin, 1848.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-des-
sous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-des-
sous..... 3s-4d.
Chaque insertion subsé-
quente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes
id. la ligne.
Les annonces non
accompagnées d'ordre se-
ront publiées jusqu'à avis
contraire.
Les lettres, correspon-
dances, etc., doivent être
adressées, franc de port,
à STANISLAS DRAPEAU et
Cie., Rue Ste. Famille,
côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry No. 14.

Littérature.

L'ANTE-CHRIST.

DEUXIÈME VOLUME.

(Suite.)

IV.

MÉTAMORPHOSE.

Michaël et Langeau descendirent un étage, et après avoir traversé l'antichambre, rejoignirent le général Lourdeau, l'avocat Polissard et le digne M. Hideux sans oublier l'estimable docteur; tout le cénacle enfin que nous avons vu à la petite maison du boulevard Montparnasse se trouvait réuni autour d'une table ronde recouverte d'un tapis verdâtre, et semblait très-impatient de reprendre la discussion que la police avait si mal à propos interrompue le matin. Tous paraissaient agités, inquiets et ne sachant trop s'ils devaient se réjouir ou s'attrister de leur situation nouvelle. Le général ne songeait point à dormir. M. Hideux ne pouvait se défendre d'un certain frisson convulsif. Le docteur lui-même, arraché à son apathie ordinaire, sentait des crispations nerveuses lui parcourir les membres. Tandis que Polissard jetait des regards défiant sur Langeau, ce dernier jouissait d'une inquiétude apparente qu'envenimait chacun de ses compagnons, et sous laquelle l'usurier, père, cherchait à découvrir les symptômes de quelque trahison hardie et savamment combinée. Les divers personnages mutuellement en défiance les uns envers les autres, ne se pressaient nullement d'émettre un avis, et attendaient un incident qui leur fit mieux connaître leurs positions respectives. Polissard, le moins patient de tous, après avoir regardé cinq ou six fois l'heure à sa montre, prêt l'oreille aux bruits du dehors, inventorié de l'œil le mobilier de la chambre et la personne de Langeau, crut faire un acte de courage sublime en prenant sur lui la responsabilité de rompre le silence :

—Messieurs,—dit-il en se levant et en

toissant, selon sa coutume, pour s'éclaircir la voix,—pour bien comprendre notre situation actuelle et pour sortir de la pénible incertitude où je vous vois, ainsi que moi, plongés, il serait nécessaire que chacun de nous, à son tour, fit à l'honorable société part de ses soupçons au sujet du mystérieux rendez-vous qui nous tient réunis, et que l'on ne semble devoir éclaircir malgré une attente prolongée au delà des bornes que sembleraient devoir imposer les convenances et la raison.

Il promena au tour de lui un coup d'œil interrogateur et recueillit de toutes parts des marques d'approbation certaine; mais personne ne s'exécuta: chacun se bornait à s'agiter sur sa chaise en regardant ses voisins.

—Messieurs,—reprit l'orateur,—votre silence me force à interpellier d'abord la cause première des événements au moins fort étranges dont nous avons été victimes, et, dans l'intérêt général, je crois devoir sommer M. Michaël de vouloir bien s'expliquer sans réserve.

—Hélas, mes bons messieurs! que vous dirai-je!—s'écria le pauvre juif, dont les dents commencèrent à claquer de terreur,—je suis un misérable, un homme perdu, ruiné, dépouillé pour avoir poussé trop loin l'estime que je portais à chacun de vous en particulier, et dont il m'eût été si doux de vous laisser une faible preuve après moi.

—Chanson!—cria le comte de Lourdeau qui frappa la table d'un vigoureux coup de poing,—je crois à votre désintéressement comme à la vertu des jésuites. Êtes-vous, oui ou non, venu me trouver dans mon hôtel, pour me promettre la paire si je réussissais à faire chasser de France je ne sais quel aventurier dont j'ai même oublié le nom? et ce matin, me suis-je vu, pour unique récompense, saisi chez vous, en compagnie de ces messieurs et traîné, malgré mes titres et mes services, comme un vil malfaiteur, à la Préfecture de Police!

—L'innocence a été pleinement recon-

nue,—interrompait l'avocat;—mais l'insulte...

—Taisez-vous donc, Monsieur!—répliqua grossièrement Lourdeau,—et qu'aucun bavard ne me coupe la parole.

—Savez-vous à qui vous vous adressez?—exclama Polissard, qui s'avança les yeux étincelants.

—Osez-vous répliquer?—demanda le général en faisant un pas vers l'avocat.

—Messieurs,—s'écria Langeau qui se jeta entre eux—songez que cette querelle, en ce moment sans but, peut compromettre des intérêts bien graves.

Lourdeau le saisit vigoureusement par l'épaule, et le regardant avec un affreux sourire :

—Et vous-même,—reprit-il,—veuillez rester à votre place, et vous borner à répondre, si je juge à propos de vous interroger.

Il voulut forcer le banquier à s'asseoir; celui-ci ployn sous l'ascendant de la force herculéenne du militaire, mais, honteux de sa défaite, il ouvrit la bouche et allait se venger par une cruelle morsure, quand M. Hideux, à qui n'échappait aucun des incidents de la lutte, substitua très-adroitement le bout d'une canne à la main du général. Les dents de Langeau saisirent le bâton qu'elles serrèrent au point de le briser.

—Ah! misérable drôle!—fit le banquier en se dégageant lestement de l'étreinte du général pour s'élançer sur le journaliste.

M. Hideux prit un lourd encrier, et eo faisant un rempart de la personne du docteur, menaçant de loin Langeau se débattant entre Polissard et Michaël qui s'efforçaient de le maintenir immobile, il résulta de tout ceci un tumulte effroyable. Quelques coups de poings furent distribués au hasard. Le général se bornait à exciter les combattants. Le docteur, plus modeste, cherchait un aile sous la table, et et se trouvait fort empêché d'un côté par les jambes du général, et de l'autre par

les ruades que lançait le banquier. L'n vocat monta sur une chaise et voulut pérorer. Des exclamations furieuses couvrirent la voix de l'orateur réduit à protester. Tout à coup un nouveau personnage parut dans la salle. Chacun se retourna et vit l'impossible figure de Rouilloux.

Un grand changement venait de s'opérer dans la tournure et les manières du scribe taciturne; il était vêtu d'un magnifique habit noir, dont la boutonnière était décorée de trois croix; sur son gilet blanc s'étalait un large cordon rouge auquel pendait une étoile de diamants; il portait haut la tête; ses yeux, ternes et vitrés, avaient retrouvé de puissantes étincelles au fond de leurs orbites; un air d'impassible autorité régnait dans son regard et dans son geste, et quand d'une voix ferme, haute et résonnante il eut crié :

— Silence !

Presque tremblants ils reprirent la place qu'ils occupaient avant la lutte, comme une troupe d'écoliers, mutins en l'aspect imprévu du maître frappe d'une crainte respectueuse, qui se traduit par un mutisme embarrassé, joint à l'immobilité la plus complète. Désirant sans doute ajouter un dernier trait de ressemblance au tableau :

— Que se passe-t-il ici ? — demanda Rouilloux en fronçant les sourcils.

Personne n'osa répondre.

— Et cependant, messieurs, poursuivait-il, on se battait quand je suis arrivé.

Le général n'y put tenir plus longtemps.

— Ah ça, Monsieur, dit-il, vous le prenez sur un ton un peu haut, ce me semble, et malgré les décorations et l'habit neuf dont il vous plaît d'affubler votre personne, vous ferez bien de nous apprendre à quel titre vous venez nous imposer là loi.

A cette déclaration vigoureuse, Langeau oublia ses affronts, Hideux retrouva son courage, et tous deux, suivis de l'avocat, se groupèrent derrière le général en soutenant qu'ils ne s'en laisseraient point imposer par un inconnu. Le docteur lui-même ouvrit la bouche à des paroles qui n'arrivèrent pas jusqu'à ses lèvres, et Michaël, relevant la tête, osa fixer ses yeux sur le scribe. Celui-ci leur jeta à tous un regard de froid mépris et sans daigner répondre directement à aucun.

— Messieurs, dit-il, un mot de moi a suffi pour vous retirer des mains de la police que vos antécédents ne vous permettaient pas d'affronter sans danger. D'après mes ordres, vous êtes venus trouver ici un M. Georges qui s'est fait un peu attendre parce que des soins plus importants l'ont retenu ailleurs; mais enfin je suis libre...

— Ce Georges, c'est donc vous ? — demanda Lourdeau.

— Vous m'interrompez, Monsieur ! — reprit Rouilloux étonné.

— Veuillez abréger, — observa insolemment Polissand.

Rouilloux haussa les épaules, s'approcha de la table, prit une chaise, et tirant de sa poche un portefeuille :

— Général, — continua-t-il, — commençons par vous.

— En quoi puis-je vous obliger ? — fit le comte Lourdeau en ricannant d'une façon triviale.

— Si vous aviez daigné jeter les yeux sur le *Moniteur* d'aujourd'hui, vous auriez appris votre nomination à la chambre haute, — continua Rouilloux.

— Qu'est-ce ?

— Lisez.

Et tirant de sa poche un journal, il l'étendit sur la table, et, frappant la feuille du revers de la main :

— Voici, — dit-il au général.

Celui-ci s'approcha d'un air sceptique, et, avec un sourire railleur, il parcourut la colonne indiquée.

— Oh ! — s'écria-t-il tout à coup en étouffant de bonheur. Il pâlit, chancela, se passa la main sur le front, leva les bras au ciel, et, sautant au cou de Rouilloux, l'embrassa tendrement et fondit en larmes. Rouilloux, plus impassible que jamais, se débarrassa des étreintes de Lourdeau, et, prenant dans son portefeuille une poignée de billets de banque, il en compta vingt-huit qu'il jeta à M. Hideux.

— Prenez, dit-il.

Le journaliste poussa un sifflement d'allégresse; et blême, les cheveux hérissés, les yeux hors de la tête, se précipita sur l'argent.

— Voici votre nomination à l'hospice par vous désigné, — dit encore Rouilloux en remettant un papier au docteur.

Celui-ci trébucha, puis, grâce à Michaël, retrouva son aplomb, et s'empara du papier qu'il se prit à contempler avec une expression béate.

Académie des Sciences.

ASTRONOMIE. — Dans une des dernières séances de l'Académie, M. Faye a communiqué à l'assemblée une controverse agitée entre lui et M. Struve, le célèbre astronome de Poulkova, à propos des parallaxes de la 1830^e Groombride, et de la 61^{me} du Cygne. Nous n'entrerons pas dans le détail de cette discussion intéressante, mais qui nous conduirait trop loin; nous nous contenterons d'en extraire quelques notions, qui montrent une fois de plus avec quelle merveilleuse grandeur s'exécutent, dans les espaces stellaires, les révo-

lutions qui, peu à peu, modifient l'état du ciel, et qui, malgré l'incomparable immensité des résultats qu'elles produisent, échappent presque à nos regards.

M. Faye se trouve en désaccord avec M. Wichman sur le calcul de la parallaxe de la 1830^e Groombride. Le premier obtient 1^{er}05, le second 0^{er}182. M. Faye apprécie comme il suit les faits improbables, selon lui, qui résulteraient du chiffre de M. Wichman. Il en faudrait conclure que cette étoile parcourait chaque année une distance égale à ses rayons de l'orbite terrestre, et aurait ainsi une vitesse triple de celle de la 61^{me} du Cygne, et six fois plus grande que celle de la terre, c'est-à-dire 47 lieues 1/3 par seconde, vitesse qu'on n'a trouvée jusqu'ici qu'aux comètes qui passent très-près du soleil. Elle serait d'ailleurs à une telle distance de notre planète que la lumière, qui parcourt, comme on sait, 73,000 lieues par seconde, n'arriverait d'elle à nous que dans un temps qui aurait suffi à cette étoile pour franchir un espace égale à 695 rayons de l'orbite terrestre, de telle sorte qu'elle serait, en réalité, à 27,000 millions de lieues de la place où nous la voyons aujourd'hui.

Ces résultats, nous le répétons, paraissent à M. Faye tout à fait improbables, et les calculs auxquels il s'est livré lui-même pour déterminer la parallaxe de l'étoile d'Argelander, l'amènent à conclure que son mouvement est six fois moindre que ne le pense M. Wichmann, c'est-à-dire à peu près égal à celui de la terre.

Quel qu'il soit, toutefois, dans l'état de la science, il est encore inexplicable, et pour lui assigner une cause, M. Faye ne trouve rien de mieux que de recourir à la grande hypothèse de M. Mædler, celle en vertu de laquelle un soleil central présiderait à ces révolutions mystérieuses.

Poursuivant encore plus loin ses investigations intéressantes, et abandonnant pour un moment la discussion de la parallaxe, M. Faye cherche quelle doit être, dans un avenir plus ou moins éloigné, la marche de l'étoile d'Argelander, à ne tenir compte que de son mouvement apparent, qui repose, selon lui, sur des éléments incontestables, et qui est de 11⁴² 5 par siècle, dans la direction d'un grand cercle qui fait, avec le cercle de déclinaison de l'étoile en 1840, un angle de 144° 32' 5. Voici sa conclusion. " Si l'on prolonge indéfiniment l'arc du grand cercle parcouru par l'étoile, de manière à tracer sur la sphère la série des points qu'elle occupera successivement dans la suite des siècles, on arrive à une région remarquable, occupée par un amas d'étoiles qu'on nomme la *Chapelet de Bérénice*, et l'on peut affirmer que si le mouvement de la 1830^e Groombride ne se ralentit pas, s'il ne change pas de direction,

dans 7080 ans, courte période pour des mouvements de ce genre, elle aura parcouru 13° 49'; elle sera au milieu de cet amas d'étoiles dont rien ne la distinguera; ce sera une étoile de 6^{me} grandeur de plus au milieu d'un amas d'étoiles de 5^{me} et de 6^{me} grandeur."

—Avant de terminer, nous faisons appel, après l'Académie, au zèle des observateurs, 1848 peut-être sera le témoin d'un fait d'une haute importance dans l'histoire de l'astronomie et dans la science des comètes. Lorsque l'on compare les éléments de deux comètes, celle de 1264 et celle de 1556, on trouve entre ces éléments de telles analogies qu'on est tout disposé à admettre l'identité des deux astres. Or, si cette identité est réelle, si les perturbations n'ont pas troublé la marche de la comète, c'est vers le mois de mars prochain qu'on peut en espérer le retour.

Des Riches et des pauvres.

J'avais écrit un chapitre sur ce sujet, lorsque le hasard m'a rendu auditeur du dialogue suivant, entre deux ouvriers, assis sur un banc au jardin de Luxembourg.

1er ouvrier.—C'est le grand Lyonnais, tu sais bien, qui nous dit toujours à propos de tout: "Il faut que l'ouvrier soit communiste. C'est alors qu'il nagera dans l'abondance, et qu'il n'y aura plus de morte-saison. Quand tous les ouvriers seront riches ils se ficheront des riches. Il se feront travailler eux-mêmes si ces égoïstes ne veulent plus leur donner d'ouvrage, sous prétexte qu'ils sont ruinés, et un tas d'autres bêtises avec lesquelles ils endorment le pauvre peuple. "Vive le communisme!"

2e ouvrier.—Je crains bien que ça n'en soit aussi des bêtises. D'abord je me défie de tout ce que dit le Lyonnais parce que c'est un grand paresseux, un mangeur ou plutôt un buveur de tout, qui se plaint toujours que le travail lui manque, tandis que c'est lui qui manque au travail. On le voit plus souvent au cabaret qu'à l'atelier. Ça se dit.

1er ouvrier.—Oui, ils sont là un tas de bons enfants qui travaillent peu, mais qui disent de fameuses choses qu'ils nous rapportent et qui font dresser les cheveux de plaisir. Je serais si heureux d'être riche aussi pour ma pauvre femme et mes pauvres petits; car pour moi, tu sais si je suis là au port d'armes si l'ouvrage me fait peur.

2e ouvrier.—Comprends-tu bien ce que c'est que le communisme?—1er ouvrier.—Pardi! c'est de mettre tout en commun. C'est que le riche partage avec le pauvre.

2e ouvrier.—Même de force?—1er ouvrier.—De force! de force! alors ce serait un vol. Mais les riches qui seront com-

munistes y consentiront; ou s'ils s'y refusaient....

2e ouvrier.—On les prierait, peut-être à coups de fusil?—1er ouvrier.—Allons donc l'ouvrier est honnête. Il veut travailler, il veut du pain pour sa famille, mais il ne se a it pas brigand.

2e ouvrier.—Oui, nous autres; mais les paresseux, mais les riboteurs: mais ceux qui, quand le travail donne, n'ont pas de honte de laisser leur famille sans pain, tandis qu'ils vont faire la noce deux ou trois jours de suite. Au fond, vois-tu! ce sont toujours ceux-là qui viennent nous chanter les mêmes chansons, qui font les grèves, qui disent que les riches sont des gueux, parce qu'ils ont de trop et l'ouvrier pas assez et qu'on devrait les forcer de partager.

1er ouvrier.—Ça, c'est vrai; mais en les mettant à part, quel mal y aurait-il que les riches nous donnassent un peu de ce qu'ils ont de trop? Cela serait-il si bête, que M. de Rothschild, qu'on dit si riche, vint nous dire: "Mes amis, j'ai cent millions, tenez, en voilà la moitié." Il lui en resterait encore cinquante; on peut bien vivre avec ça, pas vrai? Et nous, qui en aurions chacun vingt-cinq, et ce que ça ne vaudrait pas mieux que de pousser la lime ou de battre l'enclume tous les jours de la vie? Nous aurion, nous aussi, des hôtels, des carrosses.

2e ouvrier.—Un instant, ce n'est pas tout-à-fait ça. Tout étant rendu commun entre tous, tous doivent venir au partage; par conséquent, puisque nous sommes 33 millions de Français, il faudrait donc partager entre ces 33 millions, et non pas seulement entre nous deux, ce qui change un peu la chose.

1er ouvrier.—C'est ma foi vrai; mais c'est égal, 50 millions, c'est toujours une fameuse somme, et il nous en resterait encore assez à chacun. Qu'est-ce que tu égratignes donc là sur le sable, comme quand nous étions à la mutuelle, au lieu de m'écouter?—2e ouvrier.—Je calcule ce qui nous reviendrait à chacun des 100 millions.

1er ouvrier.—Voyons, combien?—2e ouvrier.—Trois francs et trois centimes.

1er ouvrier, suffoqué par ce résultat inattendu: Trois...trois cent mille francs?—2e ouvrier.—Je dis trois francs et trois centimes.

1er ouvrier.—C'est injuste; c'est un vol; tandis que lui garderait cinquante millions?—2e ouvrier.—Pas du tout; il ne conserverait, comme nous, que ses trois francs et trois centimes.

1er ouvrier.—Ah! nous voilà frais avec cela! Je gagne davantage dans ma journée. Mais ce n'est pas le seul riche. Et en supposant qu'il y en ait cent mille autres, nous aurions chacun 300,000 f. Cette fois, je ne me trompe pas.

2e ouvrier.—Non, s'il y a en France 100,000 individus qui possèdent 100 millions, ou un nombre suffisant d'autres pour en représenter la monnaie. Mais 100,000 fois 100 millions font un million de milliards, et je ne crois pas que toute la terre offre une pareille richesse. Quant à la France, je me suis laissé dire que toute sa fortune territoriale et mobilière.... tu comprends ce que cela veut dire?—1er ouvrier.—Tiens!

2e ouvrier.—Ne dépasse pas un capital de 45 à 60 milliards, plus ou moins.

1er ouvrier.—Je suis pour le plus! Eh bien! voilà qui me raccommode avec le communisme. Puisque nous sommes 33 millions pour partager 50 milliards, nous aurons chacun un petit milliard et demi. Nous serons chacun plus riche que M. Rothschild.

2e ouvrier.—Vois-tu Bertrand, ton imagination va toujours trop vite dans ces questions: c'est le contraire de ce qu'elle faisait à la mutuelle; d'abord, 50 milliards répartis entre 33 millions seraient pour chacun 1,500 fr. à peu près, au lieu d'un milliard et demi.

1er ouvrier.—Tu n'es qu'un faux frère: tu me voles; mais c'est égal encore. Tu as dit 1,500 fr. pour chacun?

2e ouvrier.—A peu près.

1er ouvrier.—Eh bien! 1,500 fr. pour moi, 1,500 francs pour ma femme, 1,500 francs pour chacun de mes deux cadets, ça ferait 6,000 fr., et 3,000 fr. que j'ai à la caisse d'épargne, en tout 9,000 fr. qui, à 5 par 100, je ne veux pas de 3, moi, nous donneraient 450 fr. de rentes. Avec cela, nous nous retirérons, ma femme, moi et les mioches, dans ma petite chaumière de Normandie, et nous vivons là heureux comme des rois ou comme des membres du gouvernement provisoire de la république, puisqu'il n'y a plus de rois. Vive le communisme, c'est décidé: quand me donnera-t-on mes 6,000 fr.

2e ouvrier.—Trente-trois millions de partages à régler demandent du temps. En attendant, nous aurons celui de causer.

1er ouvrier.—Ne va pas me rien retrancher de mes 6,000 fr. j'y compte, vois-tu?

2e ouvrier.—Tu sais qu'on dit: qui compte sans son hôte compte deux fois.

1er ouvrier.—Oui. Aussi, je ne veux pas compter deux fois, moi.

2e ouvrier.—Les 50 milliards se composent de 2 milliards environ de numéraire.

1er ouvrier.—Eh bien! qu'on nous les distribue tout de suite. Cela ne peut pas être bien long.

2e ouvrier.—Sans doute, mais il faut d'abord prélever ce qui est immédiatement nécessaire pour le matériel de l'armée et de la marine; je ne parle que de traitement, de solde, de salaires; il n'y en aura plus à payer, puisque tout le monde, ayant partagé

les biens, devra payer désormais de sa personne ; mais il faudra acheter des matières, soit en France, soit à l'étranger ; il faudra entretenir des usines ; après les dépenses de la guerre et de la marine, viennent celles des ponts-et-chaussées, l'entretien des ports, la construction et l'entretien des monuments et des autres édifices nationaux. Ce ne serait pas trop, je crois, surtout au moment où peut-être une guerre générale couve, de moitié pour tout ce que ces services peuvent exiger en 1848. Reste donc un milliard seulement disponible, ou 30 fr. par individu. Mais encore, j'y pense, nous devons beaucoup de rentes aux étrangers, qui ont eu confiance dans notre probité nationale. Tu consentiras bien à les payer. La république ne doit pas commencer ses relations avec eux par la banqueroute.

1er ouvrier.—Tu as oublié les intérêts et les remboursements de la caisse d'épargne. Ça, c'est sacré, il faut y pourvoir.

2e ouvrier.—Tu n'y penses pas. Dès qu'on aura tout partagé, la caisse d'épargne serait entrée comme tout le reste dans le partage.

1er ouvrier.—Et mes 3,000 fr. donc ?

2e ouvrier.—Tes 3,000 fr. seront confondus dans les 6,000 fr. qui te reviendront pour ta part.

Le *1er ouvrier* laisse échapper un *hum* à demi étouffé qui révèle peu de satisfaction.

2e ouvrier.—Et ta chaumière de Normandie aussi.

1er ouvrier.—Ma chaumière ! la chaumière de mon père ? Non, pour le coup, je ne veux plus de cela.

2e ouvrier.—Tu veux bien qu'on se partage les châteaux. Est-ce que tu es un communiste qui raye d'abord l'égalité ?

Continuons. Des 48 milliards restant après la déduction du numéraire, il faut déduire encore la valeur des terrains et bâtiments affectés aux services publics, tels que les palais, les administrations, les tribunaux, les églises, les temples, les prisons, les hôpitaux, les chantiers de construction, les routes, ponts et canaux, les mines, les salines, les casernes, les remparts et leurs chemins de ronde, les champs de manœuvres, les halles et marchés. Tout cela vaut bien 10 ou 12 milliards.

1er ouvrier.—Que le D... où donc as-tu appris tout ça que tu nous débités comme un ancien de la chambre ?—*2e ouvrier.*—Où tu aurais pu l'apprendre toi-même, si tu avais lu dans les journaux autre chose que la correctionnelle et les feuilletons.

1er ouvrier.—C'est que le reste est diablement embêtant.

2e ouvrier.—Tu vois bien que cela peut servir dans l'occasion. Reste donc 35 ou 36 milliards.

1er ouvrier.—Ah ! nous allons enfin les avoir !

2e ouvrier.—Oui et non... Ces évaluations sont celles des temps ordinaires, ou le prix de la propriété est entretenu par les achats, les ventes, les échanges de toutes sortes dont les richards font une grande partie. Dès que tout le monde aura reçu sa part égale, qui ne pourra être grossie, pour maintenir l'égalité, il n'y aura plus ni ventes ni achats, ni, par conséquent, de valeur... chacun cultivera la portion de champ, ou pêchera la portion d'étang, ou exploitera la portion de friche, ou habitera la portion de maison qui lui sera échuë en nature. Tel, quand il s'agira d'un grand château, pourra bien n'avoir en partage que quelques mètres d'une muraille ou d'un fossé ; tel autre quelques acres de grève ou de sable, ou de marais fangeux, dont il fera ce qu'il pourra. Toi, pour ton lot de 6,000 francs, taux actuel, tu deviendras peut-être propriétaire d'une fabrique d'allumettes chimiques ou d'une carrière de silex, qui aurait été fort avantageuse avant l'invention des fusils à capsules.

1er ouvrier.—Je ne sais pas faire les allumettes chimiques, et je me... de ta carrière de cailloux, qui ne servira plus. Si le communisme n'est que ça, à la fin des fins, je veux rester ouvrier.

2e ouvrier.—C'est aisé à dire ; mais ce n'est pas toi qui fera la loi. Qui est-ce qui te fournira du travail ? On ne fera pas beaucoup travailler, vois-tu ! chez une nation composée uniquement de propriétaires, comme tu vas le devenir, et moi aussi si tes rêves de communisme deviennent des réalités.

1er ouvrier.—La vérité de tout cela, c'est que je serai plus pauvre après avoir partagé les 50 milliards, que je ne le suis aujourd'hui.—*2e ouvrier.*—C'est probablement ce qui arrivera à tous ceux qui possèdent quelque chose.

1er ouvrier.—Alors tu avais raison, c'est des bêtises, une flouerie... Qui est-ce donc qui y gagnera ?—*2e ouvrier.*—Pardieu, ceux qui n'ont rien et qui ne veulent pas travailler pour avoir quelque chose. Mais si tu ne travailles pas beaucoup, tu ne serais pas dispensé pour cela de l'impôt pour les dépenses de l'Etat.

1er ouvrier.—Tiens, ne m'en parle plus. Pourquoi une armée ? Quelle nation étrangère sera assez bête pour attaquer une multitude de gueux qui ne pourraient pas même payer les frais de la guerre s'ils étaient vaincus ? Est-ce qu'ils auront besoin de vaisseaux, à moins que ce ne soit pour couvrir la mer d'une multitude de corsaires affamés ?... Et les routes : les hommes qui n'ont pas chez eux de quoi manger, est-ce qu'ils ont de quoi voyager ? Qu'est-ce que cela leur fait qu'il y ait des routes ? Chacun restera dans son trou, dans sa tanière, et nous redeviendrons de vrais sau-

vages, comme on dit que nous étions autrefois, bien avant la première révolution. Qu'il revienne, le grand Lyonnais avec son communisme. Il serait bien aise de mettre sa main dans mon plat, de partager dans mes 3,000 fr. de la caisse d'épargne, et ma mesure de Normandie ; et qu'est-ce qu'il apporterait à la masse, lui, le grand paresseux, le grand riboteur ? Quelque sottise ou quelque coups de poing, car c'est là tout ce qu'il possède. Merci ! qu'ils s'avisent lui et sa bande, de s'y frotter, et nous verrons. Cependant on dit qu'il n'y a pas que blouses et des bourgeois qui se font des communistes...

Un troisième interlocuteur, qui survint, rompit l'entretien, et je m'empressai de rentrer chez moi pour jeter sur le papier, tandis que j'avais la mémoire encore fraîche, les points les plus saillants de la conversation que je venais d'entendre.

Tout incomplète qu'elle soit, bien qu'elle ait laissé un grand nombre de points en arrière, elle m'a paru plus propre à faire un chapitre important du Catéchisme de l'ouvrier, que celui que j'avais écrit et que j'ai mis tout simplement au feu.

J.-P. SCHMIT.

(Catéchisme de l'ouvrier.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 12 JUIN, 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.

JUSQU'AU 27 MAI.



Arrivée de l'ACADIA.

Dépêche Télégraphique.

Irlande.—Il y avait de l'agitation. Des clubs d'ouvriers parcourent les rues de Dublin. Quelques difficultés ont eu lieu entre eux et la police. Tout le pays a manifesté sa joie de l'issue du procès de Meagher et Mitchell. Des feux de joie se voyaient sur toutes les hauteurs. On craignait des insurrections. On soupçonnait que le gouvernement choisirait les jurés pour décider les accusations contre Mitchell. Le rappel languit.

France.—Le pays est plus tranquille qu'aux dernières dates ; néanmoins il règne encore beaucoup de troubles dans les départements. Il y eut une émeute sérieuse à Lyon. La grande fête s'est passée tranquillement à Paris ; mais il parait exister une différence d'opinions entre l'Assemblée nationale et les membres du gouvernement au sujet de quelques mesures.

—Le bruit court que Lamartine et Ledru-Rollin

ront résigner et qu'il seront remplacés par Marrast et Arago.

—Les *Légitimistes* reprennent courage. 20,000 hommes de troupes de ligne entourent le lieu des séances de l'assemblée nationale et les environs.

—Les conspirateurs du 15, étaient encore en prison. M. Rush, a présenté à Lamartine, le 22, l'adresse du congrès américain.

—On fait des efforts pour renverser le gouvernement. Les ouvriers de Lyon se démoralisent. A Toulon, une collision a eu lieu entre les troupes et le peuple qui s'est emparé de l'Arsenal, a été ensuite chassé et battu par les troupes.

Allemagne.—Les espérances de paix dans le nord de l'Allemagne ne se sont pas réalisées. Dantzig et Stettin menacent de se séparer de la Prusse.

—Le parlement allemand a élu pour son président, Dugernie, ministre Hessois.

L'empereur d'Autriche et son épouse ont quitté Vienne secrètement, le 17. On avait tenté de proclamer la république, mais sans succès. L'empereur était de retour le 19.

Italie.—Peschiera était assiégé.—Il y a eu une grande insurrection à Naples. La ville était presque détruite, 400 soldats tués. La garde nationale débandée, et un nouveau ministère formé.

Espagne.—Le gouvernement a renvoyé le ministre anglais Bulwer dont l'arrivée à Londres a causé une grande excitation. Une insurrection avait eu lieu à Séville, un grand nombre de personnes ont été tuées.

Pologne.—Les Polonais ont été battus à Posen; ou en a fait un grand carnage.

Angleterre.—Affaires commerciales bonnes; argent en abondance à 3 et 3½ p. pour 100. Hausse dans le prix des céréales.—(Morn. Chron.

MILICE.

D'après la loi de milice maintenant en force, les enrôlements doivent être faits dans le cours du présent mois. Comme cette loi n'a pas encore été entièrement mise à exécution, et qu'un grand nombre de personnes intéressées en ignorent la teneur, nous avons cru leur être utile, en reproduisant les principales dispositions du statut provincial, 9, Victoria, chap. 28, qui règle l'organisation de la milice.

II SECT.—Et qu'il soit de plus statué, que la milice de cette province sera composée des habitants mâles d'icelle, âgés de plus de dix-huit et de moins de soixante ans, nés sujets de Sa Majesté, ou naturalisés, et ayant résidé plus de six mois en cette province; et les hommes composant la dite milice seront divisés en deux classes et toutes les habitans de dix-huit à quarante ans, constitueront et formeront la première classe, et ceux de quarante à soixante ans constitueront et formeront la seconde classe.

VIII SECT.—Et qu'il soit statué, que toute et chaque personne appartenant à l'une ou l'autre classe des miliciens, sera tenue d'aller se faire inscrire sur le rôle du Capitaine, ou autre officier commandant la compagnie, dans les limites de laquelle tel milicien résidera, l'un des premiers vingt jours du mois de Juin de toute et chaque année, et il déclarera, en se faisant inscrire ainsi, son nom, son âge et sa résidence, et s'il est marié ou non marié; et le Capitaine ou autre officier commandant chaque compagnie fera faire le dit enrôlement dans le terme susdit, et donnera avis public au moins dix jours avant, du jour ou des jours de période susdite, et du lieu situé dans la division de la compagnie, où lui ou quelque

autre officier assistant sous ses ordres seront présents pour faire le dit enrôlement.

XXVII SECT.—Et qu'il soit statué, que la première classe de la milice s'assemblera pour être passée en revue et disciplinée un jour dans chaque année, tel qu'il sera prescrit dans chaque division respectivement; et ce jour sera le vingt-neuvième jour de Juin, à moins que ce jour ne soit un Dimanche, auquel cas elle s'assemblera le jour qui suivra immédiatement."

CAISSE D'ÉCONOMIE

DU FAUBOURG SAINT. JEAN.

C'est avec la plus vive satisfaction que nous apprenons que la Société de St. Vincent-de-Paul se propose d'établir pour la paroisse de Notre Dame de Québec, une caisse d'Économie ou d'Épargne dont le bureau sera placé dans le Faubourg St. Jean.

Le but des caisses d'économie est d'accoutumer le pauvre à économiser, à épargner. "L'épargne, dit un économiste chrétien, est le complément, la suite nécessaire du travail. Il faut que le travail fasse vivre, non seulement aujourd'hui, mais demain, mais toute la vie. L'épargne n'est autre chose que le soin et l'habitude d'ÉVITER DES DÉPENSES SUPERFLUES, et de faire à peu de frais celles qui sont indispensables. Sans l'épargne, le travail de l'ouvrier ne garantit que l'existence de sa journée." Franklin a dit "que l'économie et l'amour du travail étaient les deux grandes vertus sociales, et qu'avec leur aide, le chemin de la fortune était aussi facile que celui du marché:

Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur les avantages qui résultent des caisses d'Épargne, ils sont connus de tous. Nous sommes persuadés que nos co-paroissiens s'empresseront de secourir les vues philanthropiques de cette noble société de St. Vincent-de-Paul dont l'existence parmi nous s'est révélée par des bienfaits incessants.

Voici les principales règles de cette caisse d'Épargne: L'administration de l'institution sera dirigée gratuitement par les membres de la Société de St. Vincent-de-Paul.

Les règles seront à peu près celles de la caisse d'Économie de la paroisse de St. Roch qui a déjà fait des progrès surprenants et qui promet les plus heureux résultats pour l'avenir.

Les séances de l'institution se tiendront tous les dimanches après vêpres. Les officiers sont déjà nommés et l'institution entrera sous peu en opération.

Nous le répétons de nouveau, nous sommes persuadés que nos concitoyens, surtout ceux de la classe ouvrière s'empresseront de porter à la caisse d'économie, leurs épargnes de la semaine. Par ce moyen, les ouvriers se feront, sans avoir à recevoir, un fonds qui grossira assez rapide-

ment et leur permettra de faire des entreprises auxquelles le manque de moyens ne leur permet pas de songer aujourd'hui, d'acquiescer des propriétés, des outils etc. Qu'ils n'oublient pas, a dit encore l'économiste que nous avons cité plus haut: "qu'après les principes religieux, le bienfait le plus grand que l'on puisse répandre sur les ouvriers est l'habitude de l'économie et de la frugalité qui, au reste sont les compagnes des vertus chrétiennes. Il faut que l'ouvrier, que celui qui vit de son travail, règle et modère ses desirs et trouve dans la sobriété et la tempérance les moyens d'accumuler quelques épargnes pour les mauvais jours et la vieillesse."

Nous omettons de dire que la caisse d'économie paiera un intérêt de 4½ pour 100 sur toutes les sommes qui y seront versées; cet intérêt est celui que la caisse elle-même recevra d'une des Banques de cette ville qui a généreusement voulu s'associer à la bonne œuvre entreprise par la Société de St. Vincent-de-Paul.

Bureau du Secrétaire Provincial.

Montréal, 10 Juin, 1848.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur-Général de faire les nominations suivantes:

L'honorable RENE ENOARD CARON, pour être un des Conseillers en loi de Sa Majesté pour le Bas-Canada.

LEWIS T. DRUMMOND, Sec. pour être Solliciteur-Général du Bas-Canada.

L'honorable MARC PASCIAL DE SALES LATERRIERE, pour être Député Adjudant-Général de la Province du Canada, avec le rang de Lieutenant-Colonel.

VENTES PAR ENCAN.

Pin Blanc et Madriers d'Épinette, à la Bourse, le 13 du courant à 11 heures par Thos. Hamilton.

Peintures, Vitres, Mastic, Bouchons, Huile de Lin &c &c, le 13 à 2 heures, aux magasins de Dupont & Cie.

10 Caisses de Marchandises endommagées, le 12 et le 13 à 7 heures du soir chez P. O. Doud.

Thés, Genièvre (compte des assureurs) aux magasins de Gillespie, Greenshills & Cie, le 13 à 2 heures, par J. Hamilton.

Pianos, chez B. Cole, le 13 à deux heures.

Piment, Indigo, Thé, Chandelles, Raisin &c, aux magasins de Gillespie, Greenshills & Cie (au compte des assureurs). le 14 à 10 par A. S. Maxham.

Blanc de plomb, peintures de diverses couleurs, &c. Vitres, fil à cordonnier &c, aux magasins de Moor grainger & Cie. le 14 à 2 heures par E. Lacroix.

MARIAGE.

A Saint-Roch, le 5 du présent, par le Révérend M. Beaubien, George-Olivier Fiset, fils, écuyer, à demoiselle Thérèse-Mathilde, seconde fille de feu George Morison, écuyer, ci-devant du département des ingénieurs royaux.

DÉCÈS.

A Berthier, le 3 du courant, à l'âge de 7 ans, Petrus Ubalde-Odillon, second fils de Norbert Doucet, Ec. Ce malheureux enfant est tombé de voiture et sa chute fut la cause de sa mort. Il rendit les derniers soupirs presque immédiatement au milieu des larmes et du désespoir de ses parents Naturellement doux et d'un caractère charmant il était aimé et chéri de tous ses condisciples, et ses maîtres voyaient pour lui un avenir brillant.

A St Pierre Les Béquets le trois du courant sur les neuf heures du matin, à l'âge avancé de quatre-vingts ans. Joseph Mailhot dit Bois-Clair ancien respectable citoyen du lieu. Ses restes précieux ont été déposés dans l'église paroissiale en présence d'un grand concours admirateurs et des amis de cette homme juste, venus avec empressement, malgré l'averse d'une pluie abondante, pour payer à sa mémoire le tribut de leurs respects depuis longtemps mérités.

Bulletin Judiciaire.

DISTRICT DE QUÉBEC.

RATIFICATIONS

Pour le mois de Juillet 1848.

☞ Ceux qui ont des réclamations contre les biens ci-après désignés, sont tenus de les déposer dans le bureau du Prothonotaire du district de Québec, huit jours au moins avant celui fixé pour la demande en ratification, à peine de la perte de leur droits :—

No. 59. *Ex parte*. Jean Vandheyden. Vente par Peter Langlois et son épouse au dit Vanderheyden, 10. d'un emplacement, cité de Québec, rue des Pauvres, borné d'un côté aux représentans de l'hon. Toussaint Pothier, et d'autre côté au Dr. Rowley. 20. Un terrain en arrière de la propriété ci-dessus désignée, borné d'un côté aux représentans de Henry Atkinson et de l'autre côté par la propriété ci-dessus désignée. Demande en ratification, le 1er de juillet.

No. 93. *Ex parte*. William J. C. Benson. Vente par Nathaniel Gould et William Price au dit Benson de trois lots de terre sur la rive sud du St. Laurent, bornés suivant le plan annexé à l'acte de vente devant McPherson, notaire, le 24 novembre 1847. Demande pour ratification, le 1er de Juillet.

No. 99. *Ex parte*. John Gilmour. Vente par l'hon. John Stuart au dit Gilmour, d'un lot de terre connu sous le nom de Marchmont, sur le chemin St. Louis, près Québec, Demande pour ratification le 1er de Juillet.

No. 90 *Ex parte*. William J. C. Benson. Vente par William Price et autres, au dit Benson de la propriété connue sous le de New-Liverpool, Seigneurie de Lauzon ; borné d'un côté à Edouard Horion, et d'autre côté à Louis Lambert. Demande pour ratification le 1er de Juillet.

No. 41. *Ex parte*. George Pozer. Vente par William Neilson Lee au dit Pozer, de la moitié d'un emplacement en la Haute Ville de Québec, rue St. Joseph, borné d'un côté à John McLeod, et d'autre côté par le dit Pozer. Demande pour ratification le 1er de Juillet.

No. 86. *Ex parte* Patrick Henchey, et autres. Vente par Augustin Germain Ecuyer, au dit Henchey, d'un emplacement en la cité de Québec, rue St. Anne, tenant d'un côté aux représentans John Reinhart et autre côté aux représentans de Medll Braydon. Demande pour ratification le 1er de Juillet.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné

a Importé et Importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHE sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Laine, Crêpe Organdie, Mousselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barréges français, Cordonnet Egyptien et Américain, Bourses de Soie, Parures de Gout de toute description, vraies boîtes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON RECOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS. AUSSI.

Les Billets de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes entendées envers notre établissement sont priées de régler leurs compte sans délai.

☞ Le dépôt de Souliers et boîtes de Caoutchouc se trouve en arrière de l'Établissement de Marchandises seches. rue Hope, (Ste. Famille.) No. 13.

T. CASEY.

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 7 Juin, 1848.

Jurisprudence.

LES Soussignés viennent de recevoir par l'Helen de Londres, les ouvrages suivants :

Troplong, nouvelle édition, grand in-8vo. à deux colonnes, conférée avec les ouvrages de Duranton, Vazeille, Favard de Langlade, Merlin, Dalloz, Demante, Proudhon, Delvincour, Toullier, etc.

Les Traités de la Prescription, de la Société, du Mandat, des Hypothèques sont publiés et maintenant en vente.

Troplong, nouvelle édition, petit in-8o. à deux colonnes.

Duranton, Cours de Droit complet, nouvelle édition.

Rogron, Code Civil expliqué.

" " Code de Commerce.

Persil, Lettre de change.

Nanguier, do do.

Garnier, Traité des Actions Possessoires.

Proudhon, "Domaine de Propriété, 1 vol. grand in-8vo. à deux colonnes, conférée avec les ouvrages de Hennequin, Chavot, Duranton, Toullier, Merlin, Zacharie, Championnière, etc.

Pardessus, Droit Commercial, nouvelle édition, augmentée de la Jurisprudence des Arrêts, et de la Concordance des Codes de Commerce, 3 vol. in-8vo.

Dictionnaire de Législation Usuelle, 9 volumes in-vo.

Briand, Médecine Légale.

Orfila, do do.

Gouvernement des Paroisses. (Joussé.)

Perrin, Traité des Nullités.

Duranton, Traité des Contrats.

Hennequin, Traité de la Législation.

Dupin, Réquisitoire et Plaidoyers.

Chabot, des Successions.

Bost, Organisation des Corps Municipaux.

Les Codes.

Institutes de Justinien.

Memento du Notaire.

Cellier, Formules d'Actes.

Parfait Notaire.

Preuve par Témoign.

Dictionnaire de Droit.

Nouveau Denizart.

Domat, Lois Civiles.

St. Joseph, Concordance des Codes.

Ouvrages de Pothier, nouvelle édition, in-8vo. (en publication) et plusieurs autres ouvrages sur la jurisprudence.

J. & O. CREMAZIE.

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 9 juin, 1848.

Mr. Molt

est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Planches Haute-Ville de Québec, Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

NOUVELLE IMPRIMERIE.

RUE BUADE 29, RUE BUADE,

Vis-à-Vis Le Chien D'or, Québec.

BUREAU ET MARCOTTE

INFORMENT très-respectueusement leurs amis et le public général, qu'ils viennent de recevoir de Paris, de Londres, des Etats-Unis et de Montréal, un assortiment de **CARACTÈRES DE TYPOGRAPHIE**, qui pour l'élégance et la fini est bien supérieur à tous ce qui a été vu jusqu'ici en ce genre dans cette ville.

Ayant eux-mêmes fait leur choix d'après les plus beaux spécimens des places ci-dessus nommées, dont l'élégance de l'impression a fait l'admiration de tous ceux qui ont eu occasion de les voir, ils osent espérer qu'avec un tel choix, une longue expérience dans l'ART TYPOGRAPHIQUE, et l'attention qu'ils apporteront à l'exécution des ouvrages dont on voudra bien les honorer, peuvent mériter une part du patronage public.

B. et M. invitent tous ceux qui pourraient avoir quelques ouvrages à faire exécuter dans leur ligne de passer et examiner leur assortiment et leurs impressions persuadés qu'ils ne pourront trouver rien de semblable dans aucun atelier de Québec.

Ils exécuteront sous le plus court délai et avec les meilleures qualités de papier tous ouvrages qui leur vaudra bien leur confier.

LE DR. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. WATT, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hôtel St. George. Québec, 19. mai 1848.

A VENDRE A CE BUREAU

EXTRAIT DES REGLES DE PRATIQUE pour les TERMES INFÉRIEURS et les COURS DE CIRCUIT du District de Québec, pour l'indemnité et des témoins.

Prix SIX sous par copie.

Québec, 5 juin 1848.

PETIT GUIDE DU JEUNE NOTAIRE,

OU

Compilation de la "COUTUME de PARIS"
DU "PARFAIT NOTAIRE" ET "DU STYLE PARFAIT DES NOTAIRES.

Avec toutes les Formules les plus nécessaires,

Par **EUGENE L'ECUYER**, Notaire.

SOUS LE PATRONAGE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE QUEBEC.

Le tout formera un Volume de 350 Pages au moins.—Prix DIX chelins. Des listes de souscriptions sont déposées chez tous les libraires de cette ville.
Québec, 12 Juin, 1848.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOHN L. MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON.

Québec, 26 mai, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert tous les jours par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que qu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,
Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Et Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du journal de Québec, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

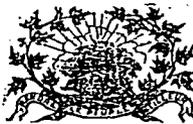
PLACE DANS UN BANC

DEMANDÉE

UNE dame désirerait se procurer une place dans un banc, à la Cathédrale. Ceux qui peuvent en disposer d'une, sont priés de vouloir bien en informer les propriétaires de ce journal.
Québec, 5 juin 1848.

A L'ENSEIGNE

du Castor et de la Botte.



EDOUARD METHOT,

CORDONNIER.

Encoignure des rues Champlain et Sous-le-Fort.

(AU PIED DE L'ESCALIER DE LA BASSE-VILLE.)

A l'honneur d'informer le public qu'il est résolu, vu la disette monétaire, à vendre à 25 p. 100 plus bas que l'année dernière. Il aura toujours en mains ce qu'il y a de meilleur et de plus élégant dans la cordonnerie, savoir :

Bottes et demi-bottes en Veau français, anglais et canadien; Veau français ciré, Prunel; et Drap de toutes couleurs, Souliers à la Victoria et à l'Albert, Cobourg, Escarpins et Pantouffles à la Wellington, etc.

Botines et Souliers pour Dames et Enfants en Prunel, Veau ciré, etc., sur patrons nouveaux et gracieux.

Tout ordre laissé au magasin de E. M. sera exécuté avec ponctualité, et de manière à satisfaire les plus difficiles, d'habiles ouvriers étant constamment employés par lui.

N. B.—Bottes à la "Réforme Electorale" d'une qualité supérieure. Les personnes qui désirent s'en procurer sont priées de se hâter, car les demandes sont si nombreuses qu'on a peine à y satisfaire. Souliers "Anti-Unionistes," faits à ordre. Bottes à la "L. J. P." d'une durée sans égale; et Souliers au "Mouvement Rétrograde."

Québec, 2 juin 1848.

BOUTIQUE DE CORDONNIER.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de M.M. C. & W. Wurtele, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.
ANDRE BURN.

17 avril 1848.

Dr. Giroux,

APOTHAICARE,

à transporté son établissement au

No. 2, Rue Lu Pabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville,

QUEBEC.

ATTENTION ! ATTENTION ! ATTENTION !
AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREMIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RESOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'il tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1847 faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1848.

J. G. BAILLARGÉ,
Président.

Par ordre
 O. ROBITAILLE,
 Secrétaire.
 Québec, 12 mai 1848. 3-fsm

ATTENTION !
AVIS aux Commerçants.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé rue St. Anselme, appartenant aux héritiers de feu J. B. Drapeau, de 42 pieds de front sur la dite rue et 20 pieds dix pouces au bout de la profondeur, sur 52 pieds six pouces de profondeur. Ceux qui désirent acquérir un terrain pour y établir une Maison de commerce, ne peuvent mieux faire qu'en l'achetant; il est situé dans le centre le plus peuplé du quartier, placé très avantageusement pour le commerce, à la distance de 60 pieds seulement de la rue St. Valier, et faisant face à la rue St. Gabriel.
 Québec, 19 mai, 1848.

PETIT MANUEL
DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE ;
 PAR LE REVED. P. CHINIQUI.

QUELQUES douzaines de la Première édition de ce livre, est à vendre à la librairie de MM. J. & O. CREMAZIE, et chez MM. FRÉCHETTE & FRÈRE, à des prix très réduits.
 F. MARCEAU,
 Relieur.

Québec, 26 mai, 1848.

Cours de Botanique.

Le soussigné, membre agrégé de la société Médico-Botanique de Londres donnera **UN COURS DE BOTANIQUE** durant l'été prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
 31 mars 1848.

NOUVELLE
METHODE
POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE
 Wm. Cowan,
 No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

ATTENTION.

J. B. WOOD & Cie., Marchands-Tailleurs donnent avis au MM. du clergé à leur amis et au public en général qu'ils ont transporté leur établissement au coin des rues Sous-le-fort et Cnamplain, N. 11, dans la maison appartenant ci-devant à feu Dame Veuve CONNEAU, et qu'ils saisissent la même occasion pour faire leurs plus sincères remerciements au clergé, à leur amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour. Ils auront toujours en main Drap fin et superfin, Etolle à soutane de la meilleure qualité etc. etc. etc., au plus bas prix; les ordres dont on les favorisera seront remplis avec la plus grande ponctualité.

Québec, 12 mai 1848.

Premier arrivage d'Europe,
Viâ le Havre et New-Yorket. L'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur a théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par PASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 28 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfontaines,
 ST. ROC,
 Québec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER,

Rue Desfontaines,
 ST. ROC,
 Québec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il Pa renouvelle totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,

de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISSANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés.

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

PETIT TRAITE DE
GRAMMAIRE ANGLAISE,
 PAR CHS. GOSSELIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J et O. Crémazie; Fréchette et frère.



JOSEPH CADOTTE,
 Rue St. Pierre, près du Marché
 BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.

Quantité de **GUIRS CANADIENS**, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés.
 pour le **SECOND PRIX.**
 Québec, 21 décembre, 1847.

Institut Canadien
 DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et ouvriers de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,
 J. B. A. CHARTIER,
 Secrétaire-Archiviste,
 Salle de l'Institut, 11 février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CARTIER, par M. TH. HAMEL, à vendre chez MM. Crémazie et chez les soussignés Prix 5s.

F. VEZINA,
 Agt.
 Québec, 12 mai 1847.